

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
23 septembre 2025

Numéro de la délibération
25-19

Objet de la délibération
Décision modificative n°1
au budget primitif 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chevilly, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Fabienne LEGRAND (suppléante d'Éric DAVID – Sougy), Sylvain HODEAU (St-Péravy-la-Colombe), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOËL (suppléant de Denis REIG - Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean Pierre DURAND (Chaingy), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Pascal FOULON (St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY – Huisseau-sur-Mauves), Pierre DELBART (suppléant de Grégory GONET – Messas), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE – Mareau-aux-Prés), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Jacques MESAS (Beaugency), Franck VUE (Epieds-en-Beauce), Bruno VIVIER (Charsonville).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCTVL :
Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André)

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Christophe SOUCHET (Trinay).

Le Président informe le comité syndical de la nécessité de faire une décision modificative au budget 2025 pour tenir compte de l'apparition et de l'évolution de certains projets :

○ Plant'action 2025 :

Le budget primitif 2025 a prévu une dépense de 12 000 € au chapitre 6068. Or le coût total de ce projet, après consultation des entreprises, s'élève à 20 290,16 € TTC. Il convient donc d'ajouter 9 000 € de dépense au chapitre 6068.

Il convient par ailleurs d'augmenter les recettes de ce projet de la façon suivante :

- + 13 900 € au chapitre 7472 (CRST)
- + 2 600 € au chapitre 70 (bénéficiaire de l'opération) (dont 1 800 € au chapitre 70875) et 800 € au chapitre 70878)

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20251009-25_19-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
23 septembre 2025

Numéro de la délibération
25-19

Objet de la délibération
Décision modificative n°1
au budget primitif 2025

Envoyé en préfecture le 14/10/2025
Reçu en préfecture le 14/10/2025
Publié le
ID : 045-200075869-20251009-25_19-DE



○ Coopération LEADER

Il convient d'inscrire 10 000 € de dépenses au chapitre 6228. Il convient également d'inscrire 8 000 € de recette au chapitre 74778 (fonds européens) et 1 000 € au chapitre 74748 (recettes intercommunales → Pays des Châteaux)

○ Animation du PAT

Il convient d'intégrer le coût de l'animation du projet alimentaire territorial sur 4 mois (de septembre à décembre 2025) au chapitre 12 : 14 000 €. Il convient également d'intégrer le versement des 7 500 € de l'Etat (PCAET) au chapitre 74718.

Au global, cette décision modificative au budget 2025 s'équilibre en dépense comme en recette à 33 000 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6058 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70875 : Remboursement de frais par les communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 800.00 €
R-70878 : Remboursement de frais par des tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	800.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 600.00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 500.00 €
R-7472 : Participations régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 900.00 €
R-74748 : Participations autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-74778 : Participations autres fonds européens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 400.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	33 000.00 €	0.00 €	33 000.00 €
Total Général		33 000.00 €		33 000.00 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider cette décision modificative n°1 au budget 2025.
- D'approuver les opérations budgétaires telles que décrites ci-dessus.
- De charger le Président de transmettre au Comptable Public la présente délibération pour sa prise en charge.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUIILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce



Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance